Image not found or type unknown

Indemnités assedic et report de paiement

Par **panasonic**, le **02/12/2011** à **15:41**

Bonjour,

Je vais toucher une indemnité conventionnelle pour rupture conventionnelle avec mon employeur. (meilleure que les indemnités légales).Je voudrais savoir si les assedic vont en tenir compte pour repousser le délai de mes premières indemnités.
Dans la mesure ou la somme ne dépasse le montant légal, les assedics doivent elles en tenir compte ?

Merci de votre collaboration
panasonic

Par **pat76**, le **02/12/2011** à **15:45**

Bonjour

Vous aurez déjà le délai de carence pour les congés payés.

ensuite, vous pouvez éventuellement vous renseignez auprès de votre conseiller pôle emploi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés